

Décision

Générale

colonial

Décision n° 119 nommant une commission chargée de procéder au rapprochement avec les écritures du Trésorier-payeur des résultats consignés dans le compte définitif de l'exercice 1910.

n° 119

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 mars 1912

Numéro JO
n° 185 du 01/04/1912

Date du numéro
1 avril 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les articles 140 et 141 du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des Colonies

Vu le compte définitif des recettes et des dépenses effectuées au titre du service local exercice 1910 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une Commission composée de : M. Deltel, secrétaire-général p.i., Président ; MM. Crémazy et Bernard, conseillers d'administration, Membres. se réunira sur la convocation de son président en vue de procéder au rapprochement avec les écritures du Trésorier-payeur des résultats consignés dans le compte définitif des opérations effectuées au Titre du service local exercice 1910. La Commission dressera procès-verbal de ses opérations.

Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.